

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon - CAGB

Recueil des Actes Administratifs du mois de septembre 2017

Conformément aux dispositions du CGCT, les actes parus au présent recueil des actes administratifs (délibérations des Bureaux et des Conseils communautaires, décisions et arrêtés du Président de la CAGB) peuvent être consultés au siège de la CAGB (La City - 4 rue Gabriel Plançon - 25043 Besançon Cedex) et sur le site Internet du Grand Besançon : <http://www.grandbesancon.fr>

Délibérations

Bureau communautaire

Séance du jeudi 7 septembre 2017 2 à 8

Conseil communautaire

Séance du jeudi 21 septembre 2017 9 à 22

Arrêtés

Finances

FIN.17.08.A10	11/09/2017	Nomination des régisseurs de la régie de recettes liée à la gestion et à l'animation d'un lieu destiné aux industries créatives et culturelles	23 à 24
---------------	------------	--	---------

Urbanisme-Foncier

URB.17.08.A25	22/09/2017	Commune d'Avanne-Aveney - Révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme et création d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) - Enquête publique	25 à 27
---------------	------------	--	---------



Bureau

Compte rendu succinct

des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil

<p>Affiché au siège de la CAGB le :</p> <p><i>le 13/09/2017</i></p>	<p align="center">Séance du jeudi 7 septembre 2017 qui s'est déroulée au Grand Besançon - La City - Salle Robert SCHWINT</p>	<p align="center">Visé par : La Chef de service Gestion des Assemblées Valérie LESOUEF</p> <p align="center"><i>Lesouef</i></p>
---	---	---

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 30 juin 2016, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Le Bureau s'est réuni le 07/09/2017 à 18h20 à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

R.0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal du Bureau du 08/06/17

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Madame Catherine THIEBAUT comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Bureau du 08/06/17.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de concepteur projeteur au sein de la direction grands travaux (catégorie B, filière technique) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

↳ R.5.1 - Contrat de Ville - Appel à projets 2017 - Deuxième programmation - subventions inférieures ou égales à 10 000 €

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance de la 2^{ème} programmation de l'appel à projets 2017 du Contrat de Ville du Grand Besançon,
- se prononce favorablement sur l'attribution, dans ce cadre, d'une subvention pour un montant total de 24 200 € :
 - au titre du volet Accès aux droits sociaux :
 - 1 000 € à La Fabrik@web
 - au titre du volet Culture et expression artistique :
 - 1 500 € à la MJC Clairs-Soleils-Vareilles
 - au titre du volet Education, Parentalité, Jeunesse :
 - 1 500 € à l'Antenne Petite Enfance
 - 2 000 € aux Petits Débrouillards
 - 1 600 € à Des Racines et des Feuilles
 - au titre du volet Logement, Habitat, cadre de vie et mobilité
 - 8 000 € à Consommation Logement et Cadre de Vie
 - au titre du volet Lutte contre les discriminations et Egalité Femmes/hommes
 - 800 € à l'Amitié Judéo Musulmane de France
 - 1 300 € à Des racines et des Feuilles
 - 1 500 € à la Compagnie les Trois Sœurs
 - au titre du Volet Participation des Habitants
 - 500 € à l'Association Culturelle Woudzima
 - 3 000 € à la MJC Clairs-Soleils-Vareilles
 - au titre du Volet Sport :
 - 500 € à Aviron Indoor Besançon

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.5.2 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Labellisation à Serre-les-Sapins, Mamirolle, Busy, Nancray et Grandfontaine

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- la demande de labellisation de la société MAISONS CONCEPT COMTOISE, BDP sarl, pour 1 logement situé à Serre les Sapins, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 5 000 €.
- la demande de labellisation de la société MAISONS CONTOZ, pour 1 logement situé à Mamirolle, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 5 000 €.
- la demande de labellisation de la société MAISONS CONTOZ, pour 4 logements situés à Busy, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 24 000 €.
- la demande de labellisation de la société MAISONS CONTOZ, pour 1 logement situé à Busy, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 6 000 €.

↳ R.7.3 - CRR - Partenariat CRR et Université de Franche -Comté sur la licence musicologie (Parcours 2) et Arts du spectacle (Parcours Jeux de l'acteur)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur ce partenariat d'enseignement entre le CRR et l'Université de Franche-Comté (UFC) portant sur les licences de Musicologie (parcours 2 : Interprétation, Musique et Arts) et d'Arts du spectacle.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les présentes conventions pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois années scolaires au total.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

↳ R.3.1 - Julienne Javel - Soutien 2017 à l'action « 30 000 paniers solidaires »

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le soutien financier du Grand Besançon à l'association JULIENNE JAVEL à hauteur de 1 650 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.3.2 - Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne - Franche-Comté - Subvention 2017

M. JL. FOUSSERET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 7 000 € au Pôle de gérontologie et d'innovation Bourgogne et Franche-Comté,
- autorise M. le 1^{er} Vice-Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R.3.3 - Actions recherche et innovation - Soutien au fonctionnement du Pôle Véhicule du Futur pour l'année 2017

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le soutien de la CAGB au programme d'actions du Pôle Véhicule du Futur à hauteur de 5 000 € pour l'année 2017,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.3.4 - Enseignement supérieur et Recherche - Subvention UFC - Guides étudiants

MM. JL FOUSSERET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 000€ à l'Université de Franche-Comté au titre de la réalisation des guides « Entrer dans le SUP après le BAC » et « Le Guide de l'étudiant 2017-2018 ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R.3.5 - Enseignement supérieur - Subvention Association BAF (Besançon et ses Associations Fédérées) - Rentrée étudiante 2017

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association BAF pour l'organisation de la soirée « Bienvenue aux étudiants ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.3.6 - Enseignement supérieur et Recherche - Subventions UFC - Manifestations scientifiques
MM. JL FOUSSERET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution :

- d'une subvention de 1 000 € à l'Université de Franche-Comté pour l'organisation de la Nuit européenne des chercheurs du 29 septembre 2017,
- d'une subvention de 4 000 € à l'Université de Franche-Comté pour l'organisation de la Fête de la science du 12 au 15 octobre 2017.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R.3.7 - Enseignement supérieur et Recherche - Pôle d'Ingénierie et de Management COMUE UBFC

Mme K. ROCHDI et MM. N. BODIN, JL. FOUSSERET et D. SCHAUSS ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 10 000 € à l'UBFC au titre du Pôle d'Ingénierie et de Management de la COMUE UBFC.
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 4

↳ R.3.8 - SEDD - Augmentation de capital et fusion-absorption avec la Socad

MM. N. BODIN, B. GAVIGNET, JY. PRALON et D.SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

D'une part,

- autorise l'augmentation de capital par incorporation de réserves, portant la valeur unitaire de l'action à 112 € et le montant total du capital à 8 798 720 €,
- autorise la modification des statuts qui en résulte,
- autorise son représentant à voter sur ce sujet dans les instances délibératives de la SedD

D'autre part,

- autorise l'opération de fusion-absorption de la société Socad par la SedD, et l'augmentation de capital qui en résulte,
- approuve les nouveaux statuts qui en résultent,
- autorise son représentant à voter sur ce sujet, dans les instances délibératives de la SedD et en particulier autoriser la signature du traité de fusion par le Président de la SedD.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 4

↳ R.3.9 - SPL Territoire 25 - Augmentation de capital

MM. N. BODIN, B. GAVIGNET et D.SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- prend acte de l'entrée au capital des communes d'Ornans et Pontarlier,
- se prononce favorablement sur le principe de l'augmentation de capital de la SPL Territoire 25,
- se prononce favorablement sur le montant de la souscription de la CAGB à l'augmentation de capital, à savoir 346 200 € répartis sur 3 ans,
- autorise la modification des statuts consécutive à la procédure d'augmentation de capital,
- autorise son élu représentant à voter favorablement sur ce sujet dans les instances de la SPL Territoire 25.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

Bureau

Séance du Jeudi 7 Septembre 2017

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 7.1, 7.2, 7.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 20h25.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : M. Alain BLESSEMAILLE, M. Anthony POULIN, M. Emmanuel DUMONT, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, M. Thierry MORTON

Secrétaire de séance : Mme Catherine THIEBAUT

Procurations de vote :

Mandants : A. POULIN

Mandataires : F. PRESSE



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la CAGB le : 28/09/17.	Séance du Jeudi 21 Septembre 2017 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs	Visé par : La Chef de service Gestion des Assemblées Valérie LESOUEF 
---	--	--

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le 21/09/2017 à 18h15 à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 26/06/17

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Monsieur Daniel HUOT comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 26/06/17.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.2 - Solidarité de la CAGB aux victimes de l'ouragan IRMA - Aide d'urgence pour Saint-Martin et Saint-Barthélémy

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur une contribution exceptionnelle de 2000 € de la CAGB attribuée au fonds de solidarité de la Croix Rouge Française pour une aide d'urgence pour Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

**Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication
et aide aux communes**

Finances

↳ R. 1.1.1 - Décision modificative n°2

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces propositions de Décision modificative n°2 2017.

Rapport adopté à l'unanimité :

*Pour : 111 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 1.1.2 - Révision des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP)

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la révision de l'échéancier en crédits de paiement des autorisations de programme (dont le besoin de financement ne varie pas) ;
 - sur le budget annexe Transports :
 - AP-AE/CP « Réalisation de la ligne de Tramway »,
 - sur le budget principal :
 - AP/CP « Aménagement de l'Entrée Est »,
 - AP/CP « Itinéraires cyclables »,
- la clôture d'une autorisation de programme :
 - sur le budget annexe Transports :
 - AP/CP « Dépôt de Planoise phase 2 »,
- la révision d'une autorisation de programme et de son découpage en crédits de paiement (dont le besoin de financement varie) :
 - sur le budget annexe Transports :
 - AP/CP « Travaux de mise aux normes ».

Rapport adopté à l'unanimité :

*Pour : 111 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 1.1.3 - Evaluation prévisionnelle des transferts de charges 2017

Mme A. OLSZAK (2), conseillère intéressée, ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modalités et résultats prévisionnels du calcul des charges transférées concernant :

- la mutualisation de la direction Urbanisme projets planification (DUPP) en raison de la prise de compétence PLUi,
- le transfert de la base de loisirs d'Osselle.

Rapport adopté à l'unanimité :

*Pour : 109 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 2*

↳ R. 1.1.4 - Transfert des zones d'activité économique (ZAE) : proposition d'application du bonus

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modalités d'application du bonus sur les charges transférées au titre des ZAE.

Rapport adopté à l'unanimité :

*Pour : 111 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 1.1.5 - Acquisition de véhicules légers et de véhicules utilitaires inférieur ou égal à 3.5 tonnes - Autorisation de signature de l'accord-cadre et des marchés publics

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'accord-cadre et les marchés relatifs à l'acquisition de véhicules légers et de véhicules utilitaires inférieurs ou égale à 3,5 tonnes avec les entreprises retenues.

Rapport adopté à l'unanimité :

*Pour : 111 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 1.1.6 - Acquisition de balayeuses de chaussée compactes de 4 à 5 m³ avec une vitesse de déplacement de 25km/h - Lancement et autorisation de signature

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement d'une consultation relative l'acquisition de balayeuses de chaussée compactes de 4 à 5 m³ avec une vitesse de déplacement de 25 km/h selon la procédure d'appel d'offres ouvert,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec l'entreprise retenue.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.1.7 - Convergence progressive des bases minimum de Cotisation Foncière des Entreprises

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté valide les conditions, notamment la durée, du dispositif de rapprochement progressif des bases minimum d'imposition de CFE.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0
Abstention : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.1.8 - Exonération de Versement Transport

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la demande d'exonération formulée par la Fondation la Vie au Grand Air,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document utile à l'application de cette décision.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0
Abstentions : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.1.9 - SAIEMB Logement - Rapport des élus administrateurs - Année 2016

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le présent rapport présenté par l'élu représentant la CAGB au conseil d'administration de la SAIEMB Logement au titre de l'année 2016.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.1.10 - Ensemble immobilier complexe de la City - Acquisition de locaux à la SCI Contemporaine

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur cette acquisition aux conditions énoncées dans le rapport,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte à intervenir dans la gestion de cette transaction.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.1.11 - Marché de levés des réseaux d'eau et assainissement des communes de la CAGB - Demande d'aide à l'Agence de l'Eau - Demande de subvention

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :

- solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et auprès de tout autre partenaire potentiel,
- signer les éventuelles conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

Ressources humaines

↳ R. 1.2.1 - Prolongation du dispositif d'accès à l'emploi titulaire : Approbation du programme pluriannuel

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- adopte le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.2.2 - Convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2018 et du PPIF 2018-2022 :

- se prononce favorablement sur le projet de convention avec le FIPHFP,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°04 : Développement durable

↳ R. 4.1 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Attribution de fonds de concours à la commune de Pouilley-Français

M. Y. MAURICE (2), conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du projet de la commune de Pouilley-Français,
- se prononce favorablement sur l'attribution du fonds de concours d'un montant de 1 128 € à la commune de Pouilley-Français pour les travaux d'isolation de la mairie,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 4.2 - Fonds « Centres de village » - Attribution de fonds de concours aux communes d'Amagney, Pouilley-Français et Pouilley-les-Vignes

MM. T. JAVAUX et Y. MAURICE (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours :
 - o d'un montant de 56 767 € à la commune d'Amagney pour la sécurisation des déplacements piétons et accès modes doux correspondant à 33 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
 - o d'un montant de 27 788 € à la commune de Pouilley-Français pour la restauration de l'église correspondant à 40 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
 - o d'un montant de 3 777 € à la commune de Pouilley-les-Vignes pour l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants (Grosse Aige) correspondant à 25 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3

↳ R. 4.3 - Partenariat Grand Besançon - Ville de Besançon - Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Signature d'un accord-cadre 2017-2018

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance et se prononce favorablement sur le projet de partenariat avec l'Agence de l'eau,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

↳ R. 5.1 - Contrat de Ville - Rapport Politique de la Ville 2016

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance et rend un avis sur le rapport annuel Politique de la Ville,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à présenter le rapport Politique de la Ville au Conseil Communautaire pour débat, approbation et indication des suites qui peuvent être réservées aux observations faites par les Conseils Municipaux concernés et les Conseils Citoyens des quartiers prioritaires de la Ville de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 5.2 - Contrat de Ville - Appel à projets 2017 - Deuxième programmation - subventions supérieures 10 000 €

Mmes D. DARD (2) et M. ZEHAF, conseillères intéressées, ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de la 2^{ème} programmation de l'appel à projets 2017 du Contrat de Ville du Grand Besançon,
- se prononce favorablement sur l'attribution, dans ce cadre, au titre du Volet Lutte contre les Discriminations et Egalité femmes / hommes d'une subvention pour un montant total de 18 000 à la MJC de Palente (pour info, 4 000 € à la Ville de Besançon pour ses 4 centres sociaux municipaux en 1^{ère} programmation) pour les ASL.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 3

↳ R. 5.3 - Protocole de préfiguration du NPNRU - Reconstitution de l'offre par GBH

Mme K. ROCHDI et MM. P. CURIE, B. GAVIGNET et G. VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention entre le Grand Besançon et Grand Besançon Habitat et le versement d'une subvention de 35 369,62 € à Grand Besançon Habitat,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la présente convention avec GBH.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 4

R. 5.4 - Programmation de droit commun 2017 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics
Mmes M. LEMERCIER et K. ROCHDI et MM. P. CURIE, B. GAVIGNET, R. STEPOURJINE (2) et G. VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les demandes d'agrément et de financements déposées par GRAND BESANCON HABITAT et NEOLIA pour un montant total de 175 128 € sur crédits délégués de l'Etat, dans le cadre de la programmation de droit commun 2017,
- se prononce favorablement sur l'octroi des subventions sur fonds propres du Grand Besançon en faveur de la production neuve de logements locatifs publics à destination du GRAND BESANCON HABITAT et de NEOLIA pour un montant total de 358 000 €,
- se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention sur les fonds propres du Grand Besançon en faveur d'HABITAT 25 pour une prise en charge des frais de certification Cerqual pour un montant de 11 185, 48 €.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions de subventions et d'agrément correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 7

R. 5.5 - Subvention pour la réhabilitation de logements publics (programmation 2017)

Mme K. ROCHDI et MM. P. CURIE, B. GAVIGNET et G. VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modalités et les montants d'intervention du Grand Besançon en soutien à l'opération de réhabilitation de logements publics sur l'exercice 2017, pour un montant total de 35 072, 40 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 4

R. 5.6 - Evaluation finale et renouvellement de la délégation de compétence des aides à la pierre

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de l'évaluation finale de la convention de délégation des aides à la pierre 2010-2017,
- se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention de la délégation des aides à la pierre,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter le renouvellement de la délégation auprès du Préfet.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 5.7 - Evaluation à mi-parcours du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2013-2019 - Enseignements et propositions d'évolution

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve l'évaluation à mi-parcours du Programme local de l'Habitat 2013-2019,
- prend acte des actions qui seront concernées par des ajustements opérationnels dans le cadre de la modification du document,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet,
- autorise Monsieur le Vice-Président délégué à l'Habitat à présenter le bilan à mi-parcours au Comité régional de l'Habitat et de l'Hébergement de Bourgogne/Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 5.8 - Tarifs et règlement intérieur de l'aire de Chaudefontaine

A l'unanimité, le Conseil de Communauté confirme l'application des tarifs et des dispositions du règlement intérieur de l'aire de Thise à l'aire provisoire de Chaudefontaine.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

↳ R. 6.1 - Approbation du Projet de PLU d'Arguel

M. A. AVIS, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Arguel tel qu'il est annexé au présent rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 6.2 - Approbation du Projet de PLU de Byans-Sur-Doubs

M. D. PAINÉAU, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Byans-sur-Doubs tel qu'il est annexé au présent rapport,
- prend acte de la création d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) autour de l'église Saint-Désiré.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 6.3 - Adhésion de la Communauté de Communes du Val de Morteau au pôle métropolitain Centre Franche-Comté

MM. G. BAULIEU, A. BLESSEMAILLE, P. CURIE, JL. FOUSSERET, M. LOYAT, JY. PRALON, D. SCHAUSS et R. STEPOURJINE (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'adhésion de la Communauté de Communes du Val de Morteau (CCVM) au Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté, selon les modalités présentées.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 9

↳ R. 6.4 - Adhésion au GAL du Pays des sept rivières pour l'accès au fonds européens LEADER

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les désignations du Grand Besançon au sein du collège public du comité de programmation du Groupement d'Action Locale du Pays des Sept Rivières,
- se prononce favorablement sur la liste des membres qui sera proposée par le Grand Besançon et les communes au collège privé du comité de programmation du Groupement d'Action Locale du Pays des Sept Rivières,
- se prononce favorablement sur le montant de la cotisation annuelle de 4 406 € et le montant de 17 624 € pour la période 2017-2020,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention qui lie la CAGB au Pays des Sept Rivières.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

↳ R. 7.1 - Délégation partielle de la compétence Aménagement Numérique de la CAGB au profit du Syndicat Mixte du Doubs Très Haut Débit pour 9 communes entrantes à la CAGB

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de délégation partielle de compétence pour les 9 communes de l'ex CCBD et nouvellement membres de la CAGB.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 7.2 - Convention d'attribution de fonds de concours en fonctionnement à la Citadelle

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours en fonctionnement à hauteur de 50 000 € à la Ville de Besançon pour le fonctionnement annuel 2017 de l'équipement Citadelle,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 7.3 - Convention cadre entre la Ville et la CAGB portant sur la contribution de la CAGB au plan de gestion du patrimoine Vauban UNESCO

MM. P. CURIE, JL. FOUSSERET et JY. PRALON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution à la Ville de Besançon d'une subvention destinée aux travaux de restauration du patrimoine Vauban,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer une convention à cet effet.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

↳ R. 7.4 - Création d'un fonds d'aide à l'investissement en matériel musical et pédagogique

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la création d'un fonds de soutien à l'investissement d'instruments de musique et de matériel musical et pédagogique pour les associations bénéficiant du fonds de soutien aux écoles de musique dites structurantes et celles bénéficiant du soutien au dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles,
- se prononce favorablement sur le règlement de ce fonds détaillé dans le présent rapport,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce fonds de soutien et à communiquer sur cette nouvelle intervention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 7.5 - Temps forts du réseau des écoles de musique - Année scolaire 2017-2018

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le principe du programme prévisionnel des temps forts du réseau des écoles de musique 2017-2018,
- se prononce favorablement sur le montant des subventions au titre du fonds d'aide aux écoles de musique pour le volet animation du territoire :
 - o 4000 € au CAEM,
 - o 3000 € à l'OHMB,
 - o 9000 € à l'Ecole de musique du Plateau,
 - o 9000 € à la MJC Palente,
 - o 8000 € à AMUSO,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les avenants correspondants.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 7.6 - Conventions de partenariat entre la CAGB et la Région BFC pour la Gestion Immobilière et technique de la Cité des Arts et de mise à disposition de locaux au profit du FRAC

Mme C. COMTE-DELEUZE (2), conseillère intéressée, ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la convention de partenariat entre la CAGB et la Région BFC pour la gestion immobilière et technique de la Cité des Arts,
- approuve la convention de mise à disposition de locaux de la Cité des Arts au profit du FRAC,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces deux conventions et tous autres documents relatifs à ces deux actes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

Commission n°02 : Mobilités

↳ R. 2.1 - Optimisation des coûts d'éclairage sur la Rocade Nord-Ouest

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le programme de l'opération d'optimisation de l'éclairage de la RNO,
- inscrit les crédits nécessaires aussi bien en fonctionnement qu'en investissement,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de la CAGB des services de la ville de Besançon pour la réalisation des études relatives à la mise en œuvre de cette opération, sous les réserves exprimées à propos de la partie « éclairage du dépôt bus »,
- autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions appropriées dans le cadre de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

↳ R. 3.1 - Participation d'AKTYA aux salons du MIPIM et du SIMI 2017

MM. G. BAULIEU, A. BLESSEMAILLE, N. BODIN (2), M. FELT (2), B. GAVIGNET, T. MORTON (2) et JY. PRALON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part aux votes.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention avec AKTYA pour formaliser sa participation financière au côté du Grand Besançon :
 - au SIMI 2017,
 - au MIPIM 2018,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 10

↳ R. 3.2 - Enseignement supérieur et Recherche - Subvention UFC - Contrats doctoraux

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 211 075,06 € (30 153,58 x 7) à l'Université de Franche-Comté pour le financement de 7 contrats doctoraux pour l'année 2017-2018,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.3 - Soutien au développement de l'Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC)

Mmes C.COMTE-DELEUZE (2), F. GALLIOU, S. PESEUX (2) et K. ROCHDI et MM. B. ASTRIC, N. BODIN (2), JL. FOUSSERET, Y. POUJET, A. POULIN (2) et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 30 000 € à l'UBFC au titre de l'enseignement supérieur,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 14

↳ R. 3.4 - SIMI 2017 - Participation du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la participation du Grand Besançon au SIMI 2017 dans les termes exposés dans le rapport à hauteur de 23 000 €,
- décide de la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement, aux frais réels, des élus et fonctionnaires qui le représenteront,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.5 - FRI2 - Soutien au projet Med Inn Pharma

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 30 000 € à l'égard de la société Med Inn Pharma,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.6 - Actions recherche et innovation - Soutien à l'action collective French Tech LE PROPULSEUR portée par le Pôle des Microtechniques

Mmes F. GALLIOU et K. ROCHDI et MM. N. BODIN (2), JL. FOUSSERET, A. POULIN (2) et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien de la CAGB à l'action collective FRENCH TECHLE PROPULSEUR, portée par le pôle des microtechniques à hauteur de 35 000 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 8

↳ R. 3.7 - La Fabrique à Entreprendre du Grand Besançon - Convention de partenariat avec les opérateurs du financement de la création d'entreprises

MM. A. BLESSEMAILLE et M. FELT (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon pour le versement d'une aide d'un montant de 13 000 € aux opérateurs du financement de la création d'entreprises impliqués dans la « Fabrique à Entreprendre », soit 4000 € pour l'ADIE, 4 000 € pour Franche-Comté Active et 5 000 € pour Initiative Doubs Territoire de Belfort,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions de subvention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

↳ R. 3.8 - Mission Locale - Avenant au bail conclu avec AKTYA

Mmes C. CAULET, A. OLSZAK (2) et S. WANLIN et MM. G. BAULIEU, A. BLESSEMAILLE, N. BODIN (2), G. CHALNOT, P. CURIE, M. FELT (2), JL. FOUSSERET, B. GAVIGNET, J. KRIEGER (2), JS. LEUBA, T. MORTON (2) et JY. PRALON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la mise en place d'un avenant au bail actuel (annexe) au présent rapport modifiant la répartition de la responsabilité des travaux entre propriétaire (Aktya) et locataire (CAGB) pour permettre les travaux et insérant une clause de résiliation anticipée dudit bail,
- la participation de la CAGB en tant que locataire au financement d'une partie des travaux réalisés par Aktya à hauteur de 192 042 € TTC,
- la résiliation du bail actuel entre la CAGB et Aktya au 31/12/2017 sans indemnité, sous réserve de l'obtention de l'accord d'Aktya pour la mise en place d'un nouveau bail de droit commun au 01/01/2018 faisant de la MILO le locataire d'Aktya,
- la participation de la CAGB au fonctionnement de la Mission locale par l'intermédiaire d'une subvention annuelle qui tiendra compte du loyer supporté par la Mission locale sur le site du 35, rue Midol à Besançon et dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens en cours.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 93

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 20

↳ R. 3.9 - Fusion ARD FC / ARDIE

M. A. BLESSEMAILLE, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- approuve le transfert d'activité, des contrats, des moyens et du personnel de l'ARDIE vers l'ARD FC (AER BFC à terme),
- approuve l'ouverture du capital à de nouveaux actionnaires (à ce jour Région + 10 EPCI FC),
- approuve les modifications statutaires telles que présentées dans le rapport,
- propose au Conseil Communautaire la désignation de Monsieur Alain BLESSEMAILLE comme représentant de la CAGB dans les instances délibératives de la future agence,
- autorise le représentant de la CAGB au conseil d'administration de la SPL AER BFC à voter favorablement sur ce sujet dans les instances délibératives de la SPL.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 3.10 - SRDEII - Aide à l'immobilier et aide aux Entreprises - Convention avec la Région

Mme C. COMTE-DELEUZE (2), conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la contractualisation proposée avec la Région,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces conventions.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 3.11 - PLIE - Situation financière et avenant au contrat de prêt

Mmes C. CAULET, A. OLSZAK (2) et S. WANLIN et MM. G. CHALNOT, P. CURIE, M. FELT (2) et J. KRIEGER (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- prend acte de la situation financière du PLIE,
- se prononce favorablement sur l'adaptation du contrat de prêt initial,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 10

↳ R. 3.12 - Commerce - Financement d'études et signature d'une convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la sollicitation de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et tous les actes y afférents.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.13 - ZAC Nouvelle Ere - Les Auxons - Compte-rendu annuel à la Collectivité - Bilan au 31/12/2016

MM. A. BLESSEMAILLE, N. BODIN (2), B. GAVIGNET, JY. PRALON et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le CRAC et sur le bilan révisé de la 1^{ère} tranche de la ZAC Nouvelle Ere - Les Auxons arrêtés au 31 décembre 2016 à un montant de 10 282 263 K€HT au lieu de 15 775 461 € HT.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 6

↳ R. 3.14 - Agence Régionale de Développement Franche-Comté - SPL Rapport des administrateurs - Exercice 2016

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le présent rapport présenté par l'élu représentant la CAGB au conseil d'administration de la SPL Agence Régionale de Développement au titre de l'année 2016.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.15 - Aktya - Rapport des administrateurs - Exercice 2016

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le présent rapport présenté par les élus représentant la CAGB au conseil d'administration d'Aktya au titre de l'année 2016.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.16 - SedD - Rapport des administrateurs - Exercice 2016

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le présent rapport présenté par les élus représentant la CAGB au conseil d'administration de la SedD au titre de l'année 2016.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.17 - Territoire 25 - Rapport des administrateurs - Exercice 2016

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le présent rapport présenté par les élus représentant la CAGB au conseil d'administration de la SPL Territoire 25 au titre de l'année 2016.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.18 - Co-financement du projet Silva Numérica - Apprendre la forêt via une plateforme numérique de simulation - Avenant à la convention

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant à la convention passée avec le porteur du projet Silva Numérica relatif à l'attribution d'une subvention de 20 000 € par la CAGB,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce projet d'avenant et tout autre document à intervenir dans le cadre de ce projet.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Questions diverses

↳ R. 8.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R. 8.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 21 Septembre 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 3.16, 3.17, 3.18, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h40.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à partir du 1.1.1), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.1), Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagne : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Devecey : M. Philippe LEGRAND suppléant de M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : Mme Sandrine BOUTARD suppléante de M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Solange JOLY, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Christine WERTHE Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudefontaine : M. Jacky LOUISSON Deluz : M. Fabrice TAILLARD La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Mery-Vieilley : M. Philippe PERNOT Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance : M. Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, P. BONNET, C. DEVESA, L. FAGAUT, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, P. GONON, S. JOLY, M. OMOURI, D. POISSENOT, F. PRESSE, R. REBRAB, C. WERTHE, H. TRUDET, D. PARIS, D. CUCHE, JM. BOUSSET, P. ROUTHIER, Y. DELARUE, A. LORIGUET

Mandataires : P. MOUGIN, M. SEBBAH, A. VIGNOT, J. GROSPERRIN, L. CROIZIER, N. BODIN, C. COMTE-DELEUZE, C. LIME, ML. DALPHIN, D. DARD, A. POULIN, T. MORTON, S. PESEUX, A. FELICE, M. FELT, A. OLSZAK, F. BAILLY, Y. MAURICE, J. KRIEGER, R. STEPOURJINE



**Registre des Arrêtés du Président
de la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon**

OBJET :

FIN.17.08.A10

Nomination des régisseurs
de la régie de recettes liée à
la gestion et à l'animation
d'un lieu destiné aux
industries créatives et
culturelles

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 qui abroge et remplace le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu la délibération du Conseil de Communauté de la CAGB du 30 juin 2016 donnant délégation du Conseil au Président pour accomplir certains actes de gestion courante pendant la durée de son mandat, et notamment la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la CAGB,

Vu la décision du Président de la Communauté du Grand Besançon en date du 28 août 2017, portant création d'une régie de recettes liée à la gestion et à l'animation d'un lieu destiné aux industries créatives et culturelles,

Vu l'avis conforme du Chef du service comptable de la Trésorerie du Grand Besançon en date du 3 août 2017,

ARRETE

Article 1^{er} : Mme Audrey POCHON, salariée de la Société Courseive Boutaric, domiciliée au 15 rue du Tunnel 25000 BESANCON est nommée à compter du 1^{er} septembre, régisseur de recettes titulaire de la régie de recettes liée à la gestion et à l'animation d'un lieu destiné aux industries créatrices et culturelles. Elle a pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de la régie et dans le présent arrêté.

Article 2 : En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre motif, Mme Audrey POCHON sera remplacée par Mme Aurélie MILLER et Mme Faustine LABEUCHE, désignées mandataires suppléants avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 3 : Le régisseur titulaire et ses mandataires suppléants sont, conformément à la réglementation en vigueur, personnellement et pécuniairement responsables de la conservation et l'exactitude des décomptes de liquidation effectués.

Le Régisseur Titulaire :

Mme Audrey POCHON

Notifié le :

Signature :
(précédée de la formule
manuscrite
« Vu pour acceptation »)

**Les Mandataires
suppléants :**

Mme Aurélie MILLER

Notifié le :

Article 4 : Les régisseurs ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal.

Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

Signature :
(précédée de la formule
manuscrite
« Vu pour acceptation »)

Article 5 : Les régisseurs devront présenter leurs registres, leur comptabilité et leurs fonds aux agents de contrôle qualifiés.

Article 6 : Les régisseurs sont tenus d'appliquer, chacun en ce qui les concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle 06-031 A-B-M du 21/04/2006, et notamment celle relative à l'obligation qui leur est faite d'établir procès-verbal chaque fois qu'il y a remise entre-elles de la caisse, des valeurs ou des justifications.

Mme LABEUCHE Faustine

Notifié le :

Article 7 : Le régisseur titulaire est astreint à constituer un cautionnement de 300 euros.

Signature :
(précédée de la formule
manuscrite
« Vu pour acceptation »)

Article 8 : Les régisseurs ne percevront pas d'indemnité de responsabilité.

Article 9 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 10 : Le Directeur Général des Services de la CAGB est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Chef du service comptable de la Trésorerie du Grand Besançon, affiché au siège de la CAGB, publié au recueil des actes administratifs et au registre des arrêtés et notifié aux intéressés.

Dates d'affichage :

Date de début : 15 SEP. 2017

Date de fin : 15 OCT. 2017

Besançon, le 11/09/2017

Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET,
Maire de Besançon.



**Registre des Arrêtés du Président
de la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon**

OBJET :

URB.17.08.A25

Commune d'Avanne-
Aveney

Révision du Plan
d'Occupation des Sols en
Plan Local d'Urbanisme et
création d'un Périmètre
Délimité des Abords (PDA)

Enquête publique

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,

Vu la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 qui donne à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) au 27 mars 2017,

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Avanne-Aveney en date du 20 décembre 2013 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) et définissant les modalités de la concertation en application de l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme (ancien),

Vu le débat au sein du Conseil Municipal d'Avanne-Aveney en date du 15 octobre 2015 sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Avanne-Aveney en date du 23 février 2017 tirant le bilan de la concertation préalable et arrêtant le projet de PLU,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 janvier 2017 proposant notamment que le Grand Besançon poursuive, après la date du transfert de la compétence, les procédures d'élaboration et de révision des Plans Locaux d'Urbanisme préalablement engagées par les communes,

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Avanne-Aveney en date du 14 septembre 2017 qui donne son accord à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour mener à bien la poursuite de la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols de la commune en Plan Local d'Urbanisme,

Vu le Code du Patrimoine et notamment les articles L. 621-30 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 153-11 et suivants et L. 153-31 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants,

Vu la décision N° E17000103 /25 en date du 31 août 2017 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Besançon portant désignation d'un commissaire-enquêteur,

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,

ARRETE

Article 1^{er} : Il est procédé à une enquête publique conjointe sur la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) et sur la création d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) sur le territoire de la commune d'Avanne-Aveney pour une durée de 33 jours consécutifs

Du lundi 16 octobre 2017 au vendredi 17 novembre 2017 inclus.

Article 2 : Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet d'exprimer le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune (cf. pièce n°2 du dossier). Il définit le droit des sols applicable à chaque terrain.

Article 3 : A l'issue de la procédure d'enquête publique, le Conseil Communautaire délibèrera pour approuver le projet de révision du POS en PLU et la création du PDA.

Article 4 : Monsieur le Président du Tribunal Administratif a désigné Monsieur Pierre BROSZY en qualité de commissaire-enquêteur.

Article 5 : Le dossier d'enquête publique, ainsi que le registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- En Mairie d'Avanne-Aveney – Siège de l'enquête publique – 9 rue de l'Eglise – 25720 AVANNE-AVENEY – Aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- Au Grand Besançon – Mission PLUi – 2 rue Mégevand – 25000 BESANCON – Aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur un poste informatique au Grand Besançon – Mission PLUi – 2 rue Mégevand – 25000 BESANCON, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête en Mairie d'Avanne-Aveney, au Grand Besançon – Mission PLUi, ou adresser toute correspondance par écrit à l'adresse suivante :

Mairie d'Avanne-Aveney – Monsieur le commissaire-enquêteur – Enquête publique PLU et PDA – 9, rue de l'Eglise – 25720 AVANNE-AVENEY.

Article 6 : Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie d'AVANNE-AVENEY :

- **le lundi 16 octobre 2017 de 09H00 à 12H00 ;**
- **le samedi 28 octobre 2017 de 09H00 à 12H00 ;**
- **le mercredi 08 novembre 2017 de 16H00 à 19H00 ;**
- **le vendredi 17 novembre 2017 de 14H00 à 17H00.**

Article 6 : Les éléments du dossier d'enquête pourront être consultés à l'adresse internet <http://www.grandbesancon.fr/index.php?p=2009>.

Des observations et propositions pourront être déposées à cette même adresse par l'intermédiaire d'un formulaire en ligne pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 16 octobre 2017 à 09H00 au vendredi 17 novembre 2017 à 17H00. Les observations et propositions déposées par l'intermédiaire de ce formulaire seront annexées aux registres d'enquête publique.

Article 7 : A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie d'AVANNE-AVENEY, au Grand Besançon – Mission PLUi, et en Préfecture, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant une durée d'un an.

Article 8 : Toute information relative au dossier d'enquête peut être demandée à Florent SERRETTE, Référent de secteur PLUi au Grand Besançon, au 03.81.87.82.97 ou par mail florent.serrette@grandbesancon.fr.

Article 9 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 10 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise à Monsieur le Préfet.

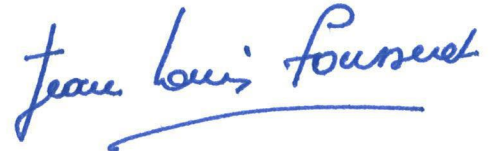
Dates d'affichage :

Date de début : **29 SEP. 2017**

Date de fin : **17 NOV. 2017**

Besançon, le

Le Président,
Jean-Louis FOUSSERET,
Maire de Besançon.



Préfecture du Doubs
Reçu le **22 SEP. 2017**
Contrôle de légalité

